PALMARÈS DU D.C.F. (babies, puppies & débutants)

Nous rappelons que, en cas d'égalité dans les points recueillis, le plus grand nombre de juges différents sous lesquels chacun des sujets aura obtenu ses résultats permettra de les départager.

Palmarès des babies, puppies & débutants 2010 du Doggen Club de France
À adresser avant le 29 décembre 2010 à:
Blanche Lory – Lagassey – 40430 Callen — Tél. : 05.58.08.05.89

NOM DU CHIEN: .....
COULEUR:..... SEXE: ..... NÉ(E) LE .../.../...
N° de Tatouage: .....N° de LOF: ...../.....
Père: ..... Mère: .....

NOM DU PROPRIÉTAIRE: .....
ADRESSE: .....
.....
.....
N° d'adhérent au Doggen Club de France 2010: .....

Lieu d'exposition	dates	Nombre d'inscrits	Résultats	Régionales d'Élevage	Nationale d'Élevage	Juges	Points	Cumuls
1)								
2)								
3)								
4)								

Très Prometteur=3 points – Prometteur=2 points — Sous trois juges différents

Majoration pour PARTICIPATION à:
NATIONALE D'ÉLEVAGE: **+ 10 pts**
RÉGIONALES D'ÉLEVAGE: **+ 5 pts**

Majoration pour OBTENTION de (non cumulables entre eux):
Meilleur puppy en exposition à CAC ou à CACIB: **+ 3 pts**
Meilleur de couleur (baby, puppy ou débutant) en Nationale ou Régionale d'Élevage: **+ 4 pts**
Meilleur baby, puppy ou débutant (toutes couleurs confondues) en Nationale ou Régionale d'Élevage: **+ 5 pts**

RÉCOMPENSES
Diplôme délivré par le *Doggen Club de France* + Une photo publiée dans le *Trait d'Union* d'avril 2011.

Pour le 1er (baby ou puppy)	Pour le 2e (baby ou puppy)	Pour le 3e (baby ou puppy)	les six suivants (baby ou puppy)
1 photo N&B	1 photo N&B	1 photo N&B	1 photo N&B
1/2 page intérieure du T.U.	1/4 page intérieure du T.U.	1/4 page intérieure du T.U.	1/6 page intérieure du T.U.

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS des résultats + une photographie de la meilleure qualité possible.

Pour les palmarès «jeunes» et «bébés», la publication des photographies dans le *Trait d'Union* est prévue pour le numéro d'avril. Toutefois, pour des raisons de praticité, les grilles devront être remplies et adressées à Blanche Lory avant le 29 décembre. Toute grille adressée après cette date (le cachet de la poste faisant foi) ne pourra être retenue.